

DOUZIÈME ENQUÊTE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT MENÉE PAR L'ONU AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS

MODULE I

URBANISATION ET VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le présent module est constitué de questions portant sur les politiques, programmes et stratégies mis en place par les gouvernements en ce qui concerne l'accroissement, la structure par âge et la répartition spatiale de la population, une attention particulière étant accordée au vieillissement de la population et à l'urbanisation. On parle de vieillissement de la population lorsque se produit un élargissement vers le haut de la pyramide des âges, qui se traduit souvent par une augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à l'effectif total de la population. L'urbanisation fait référence à une augmentation du pourcentage de la population totale vivant dans des zones urbaines.

Merci d'indiquer le service chargé de coordonner les réponses à ce module, ainsi que les coordonnées de la personne ayant répondu aux questions.

*PAYS :			
*SERVICE :			
NOM DU RÉPONDANT :		TITRE/POSTE :	
*COURRIEL :		TÉLÉPHONE :	
ADRESSE POSTALE :			

Merci de renvoyer le questionnaire et les éventuelles pièces jointes à l'adresse suivante :

COURRIEL :	POPPOLICY@UN.ORG	TÉLÉPHONE :	+1-917-367-4632 / 5198
ADRESSE POSTALE :	DIVISION DE LA POPULATION DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES TWO UNITED NATIONS PLAZA, DC2-1950 NEW YORK, NY 10017, ÉTATS-UNIS		

Ce questionnaire peut également être rempli en ligne à l'adresse suivante :
<https://icts-surveys.unog.ch/index.php/1?lang=fr>

A. POLITIQUES DE POPULATION

- 1.1 Le Gouvernement a-t-il une politique, un programme ou une stratégie au niveau national en réponse aux problèmes de population suivants ?

PROBLÈME DE POPULATION	OUI	NON	NOM DE LA POLITIQUE, DU PROGRAMME OU DE LA STRATÉGIE
a. Accroissement/déclin de la population			
b. Vieillessement de la population			
c. Urbanisation durable			
d. Emploi des jeunes			
e. Égalité des sexes et autonomisation de la femme			

[Prière d'indiquer des références ou des liens vers les documents d'orientation correspondants dans le cadre prévu à cet effet à la fin du questionnaire.]

- 1.2 Le Gouvernement a-t-il tenu compte des tendances et projections démographiques dans son plan national de développement actuel ?

OUI	NON

- 1.3 Quelle est la politique du Gouvernement en ce qui concerne le taux d'accroissement actuel de la population du pays ?

AUGMENTATION	MAINTIEN AU NIVEAU ACTUEL	RÉDUCTION	PAS DE POLITIQUE OFFICIELLE

B. VIEILLESSEMENT DE LA POPULATION

- 1.4 Dans quelle mesure le Gouvernement juge-t-il préoccupant le vieillissement de la population du pays ?

	TRÈS PRÉOCCUPANT	PEU PRÉOCCUPANT	PAS PRÉOCCUPANT
a. À présent			
b. Dans les 20 à 30 prochaines années			

- 1.5 Le Gouvernement a-t-il adopté [au cours des cinq dernières années] une ou plusieurs des mesures suivantes en ce qui concerne l'emploi et la retraite des personnes âgées ?

MESURE	OUI	NON
a. Relèvement de l'âge minimum de la retraite		
b. Augmentation du taux des cotisations de sécurité sociale des travailleurs		
c. Mise en place de régimes de retraite non contributifs ou renforcement des régimes existants		
d. Promotion des plans d'épargne retraite privés		
e. Création de mesures incitatives pour les employeurs à la rétention ou au recrutement des personnes âgées		
f. Lutte contre la discrimination envers les personnes âgées sur le lieu de travail		

- 1.6 Le Gouvernement a-t-il adopté [au cours des cinq dernières années] une ou plusieurs des mesures suivantes en ce qui concerne les soins, le milieu et le mode de vie et le bien-être des personnes âgées ?

MESURE	OUI	NON
a. Mise en place de mesures incitatives pour que les familles s'occupent des personnes âgées		
b. Mise en place de programmes pour la prise en charge, sur le long terme, des personnes âgées en institution		
c. Élargissement des possibilités d'ouvrir des résidences médicalisées et des communautés adaptées aux personnes âgées		
d. Proposition de logements abordables aux personnes âgées		
e. Élargissement des possibilités de formation et d'apprentissage continu		
f. Mise en place ou renforcement des programmes de prévention de la maltraitance et de la violence à l'encontre des personnes âgées		
g. Promotion d'une vieillesse active et en bonne santé		
h. Promotion de programmes tenant compte de la problématique du genre destinés aux personnes âgées		

C. RÉPARTITION SPATIALE ET URBANISATION

1.7 Le Gouvernement a-t-il adopté [au cours des cinq dernières années] une ou plusieurs des mesures suivantes pour modifier la répartition spatiale de la population ?

MESURE	OUI	NON	SANS OBJET
a. Réduction de la migration des zones rurales vers les zones urbaines			
b. Réduction de la migration vers les grandes agglomérations urbaines			
c. Décentralisation des grands centres urbains vers des zones urbaines, semi-urbaines ou rurales plus petites			
d. Promotion du peuplement des régions sous-peuplées			
e. Réinstallation des populations vivant dans des zones écologiquement fragiles ou menacées			

1.8 Le Gouvernement a-t-il adopté [au cours des cinq dernières années] une ou plusieurs des mesures suivantes pour promouvoir le développement rural ?

MESURE	OUI	NON	SANS OBJET ¹
a. Création d'emplois dans les zones rurales			
b. Amélioration de l'accès aux marchés pour les produits de la ferme			
c. Incitations à établir ou à conserver les entreprises dans les zones rurales			
d. Relocalisation des entreprises des grands centres urbains vers les zones rurales			
e. Amélioration de l'accès aux technologies de l'information et des communications dans les zones rurales, y compris un accès à Internet à un coût abordable			

¹ Pays 100 % urbanisé.

- 1.9 Le Gouvernement a-t-il adopté [au cours des cinq dernières années] une ou plusieurs des mesures suivantes pour améliorer les conditions de vie des pauvres résidant en milieu urbain ?

MESURE	OUI	NON	SANS OBJET ²
a. Amélioration de l'accès à une eau potable et à des services d'assainissement			
b. Garantie de l'accès à l'éducation de base			
c. Amélioration de l'accès aux services de santé essentiels			
d. Garantie de la propriété foncière			
e. Garantie de l'accès à un logement adéquat et sûr à un coût abordable			

- 1.10 Le Gouvernement a-t-il adopté [au cours des cinq dernières années] une ou plusieurs des mesures suivantes pour améliorer la viabilité des grands centres urbains ?

MESURE	OUI	NON
a. Augmentation de l'offre de transports publics		
b. Amélioration de la sécurité routière en vue de réduire le nombre des accidents de la circulation		
c. Introduction de normes antipollution plus strictes pour les véhicules à moteur		
d. Amélioration de l'efficacité énergétique des maisons et bâtiments		
e. Augmentation de la part des combustibles et technologies plus propres utilisés dans les foyers		
f. Introduction d'une législation environnementale plus stricte pour les industries installées dans les grands centres urbains ou à proximité de ceux-ci		
g. Amélioration des systèmes de gestion des déchets solides		
h. Amélioration de l'accès à des espaces verts ouverts au public		

² Accès presque universel.

*Douzième enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements
– module I*

- 1.11 Merci de noter ci-dessous toutes observations et informations complémentaires, y compris des références ou des liens renvoyant à des documents d'orientation utiles.



– Fin du module I –